

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE (TVA incluse)

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnels	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains	Parking ou box
Inférieur à 150 000 €	7 %	7 %	7 %	Forfait de 1 500 €
A partir de 150 000 €	5 %	5 %	5 %	

LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

Charge	Locaux à usage d'habitation vides ou meublés (zone très tendue A Bis)	Locaux à usage professionnel, commercial ou industriel
Locataire	12 € / m ² Visites, constitution du dossier, rédaction du bail 3 € / m ² Etat des lieux d'entrée/sortie	30% du loyer hors charges de la première année
Bailleur	12 € / m ² Visites, constitution du dossier, rédaction du bail 3 € / m ² Etat des lieux d'entrée/sortie	

GESTION

7,02 %	Des sommes encaissées
1,95 %	Des sommes encaissées en cas de garantie, des loyers impayés et des dégradations